

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

OBJET : ARRETE PORTANT OCCUPATION DE VOIRIE RUE NÉRÉE

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnau de Guers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. et suivants,

Vu le code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande la société BOUYGUES E&S qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public afin de stationner une nacelle pour se raccorder sur un poteau pour le compte d'ENEDIS.

ARRETE

Article 1: la société BOUYGUES E&S est autorisée à stationner une nacelle rue née.

Art 2 : La présente autorisation est délivrée pour **le Mercredi 29 mars 2023 de 8h à 20h.**

Art 3: Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Castelnau de Guers le 28 février 2023



Didier MICHEL